



**Réunions intersyndicales entre la Direction Générale
des Affaires Maritimes de la Pêche et de l'Aquaculture (DG AMPA)
et les Organisations Syndicales (OS)
du 26 septembre 2023**

Présents FSU : Jean-François Albert (Sne-FSU), Brice Bunel (Snetap-FSU), Maxime Guignard (Sne-FSU).

Autres OS : CGT, FO, CFDT

Administration : M. Eric Banel (DG AMPA), Mme Noémie Le Quellenec, M. Vincent Lelionnais, Mme Julie Schiazza, Mme Anaïs Mélard, M. Jean-Baptiste Michel, M. Yves Le Nozahic et M. Arnaud Lacourt.

Intervention préalable:

Avant que ne commence la séance, les organisations syndicales s'étonnent qu'on ne leur ait pas envoyé de documents de travail en amont de cette réunion, comme trop souvent. Les organisations syndicales ne sont pas là pour enregistrer la bonne parole de l'administration mais pour débattre.

Point 1 : Point d'étape « Affaires Maritimes 2027 » :

L'administration nous présente à nouveau le même document qu'à la réunion de mai 2023 sur le projet « Affaires Maritimes 2027 » qui fait suite au plan « Affaires Maritimes 2022 ». (voir en pièce jointe)

Point 2 : Instruction armes :

L'administration nous a rappelé les modifications qu'elle comptait opérer dans l'instruction armes (voir le compte rendu FSU de la réunion DG AMPA - OS du 30 mai 2023). La note pré-

voyant l'armement des personnels devra passer en Comité Social d'Administration (CSA) ministériel.

La FSU rappelle son opposition à ce qu'un agent puisse se déplacer seul en tenue et armé pour rejoindre d'autres agents armés quelle que soit leur administration.

L'application de ces nouvelles directives pour les agents des Unités Littorales des Affaires Maritimes (ULAM), devra être avalisée par un Comité Social d'Administration (CSA) des Directions Départementales Interministérielles (DDI). Ce projet de modification de l'instruction armes devrait être publié d'ici décembre 2023.

Un ordre de service prévoyant la doctrine du port des armes et le niveau d'armement doit être pris par chaque service déconcentré et présenté à chaque Comité Social d'Administration (CSA), une copie devra être envoyée à la DGAMPA.

Point 3 : Recrutement de Syndics des gens de Mer (SGM) sans concours :

L'administration nous informe qu'elle veut recruter 10 SGM (spécialité : Navigation / Sécurité) sans concours. Après plus de dix ans sans organisation d'un concours de SGM, certains services (DIRM, CROSS...) auraient besoin d'agents de ce corps de catégorie C.

Cela se passerait en quatre étapes :

- Ouverture du recrutement sans concours.
- Publication de l'avis de recrutement.
- Audition des candidats par les Directions Interrégionales de la Mer (DIRM).
- Affectation par la Direction des Ressources Humaines (DRH) du ministère de l'écologie.

La FSU a rappelé à M. Banel, DG AMPA, combien elle était attachée aux concours, seuls garants de l'égalité entre tous les participants.

La DG AMPA veut recruter "des perles rares compétentes en navigation". Ces syndics seront embauchés au premier niveau de grade soit 12 ans de SMIC selon les nouvelles grilles indiciaires.

La FSU profitant de l'agenda social 2023 – 2026, a demandé au DG AMPA de défendre auprès de la Direction des Ressources Humaines (DRH) du Ministère de l'écologie, un plan de requalification de la catégorie C en B, pour tous les syndics des gens de mer. La FSU notifie au DG AMPA qu'à présent dans de nombreux services les syndics des gens de mer exécutaient des tâches de catégorie B et que par conséquent, il fallait recruter les 10 agents dont les services ont besoin parmi les Techniciens Supérieurs du Développement Durable (TSDD).

Point 4 : Points divers :

La FSU a demandé de mettre à l'ordre du jour les sujets suivants :

Indemnités de Sujétions Horaires (ISH) au taux des patrouilleurs pour les mois de novembre et décembre 2021 pour tous les navigants issus des anciennes Vedettes Régionales de Surveillance (VRS) :

La FSU a demandé à M. Banel, DG AMPA d'intervenir auprès des DIRM pour le paiement des Indemnités de Sujétions Horaires (ISH) au taux des patrouilleurs, pour les mois de novembre et décembre 2021, pour tous les navigants issus des anciennes Vedettes Régionales de Surveillance (VRS) et des Centre de Sécurité des Navires (CSN), avant l'opération de restructuration de service du 1er novembre 2021.

Celui-ci nous a répondu que cela avait été fait et qu'une réponse négative allait nous être adressée prochainement. Le Directeur des Ressources Humaines (DRH) du ministère de l'écologie, M. Jacques Clément, étant dans la boucle des courriers envoyés par une trentaine d'entre nous, par contre s'est ému du manque d'équité entre les personnels et vient de demander des explications à la DG AMPA. Monsieur Eric Banel, nous a indiqué que la réponse négative serait peut-être suivi du paiements des ISH.

Demande de versement de la Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI) de 25 points à tous les chefs mécaniciens et seconds commandants des patrouilleurs qui sont passés catégorie A.

La FSU a demandé le versement de la Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI) de 25 points promise par l'ancien Directeur des Affaires Maritimes, M. Thierry Coquil à tous les chefs mécaniciens et seconds commandants des patrouilleurs qui sont passés catégorie A.

Pour la DG AMPA, il n'est pas prévu de verser une NBI à ces personnels de catégorie A du ministère de l'écologie.

Que valent les promesses d'un Directeur des Affaires Maritimes ?

Dans le cadre de l'agenda social 2023 – 2026, la FSU a demandé l'implication du DG AMPA afin que le un plan de requalification de la catégorie C en B prenne en compte, l'ensemble de du corps des syndics des gens de mer spécialités Droit Social Administration des Affaires Maritimes et Navigation Sécurité ainsi que les adjoints administratifs. Le plan de requalification de B en A doit aussi prendre en compte les TSDD et les SACDD.

La DG AMPA nous signale qu'elle n'a pas encore eu de discussion avec la Direction des Ressources Humaines (DRH) du ministère de l'écologie, mais le DG AMPA, M. Eric Banel, nous affirme qu'il veut ouvrir le chantier pour le passage des catégories C en catégories B.

Lycées Professionnels Maritimes :

Questions sur le déroulé de carrière en attente, voir oublié des EX-OEA (ex ouvriers d'entretien agricoles), aujourd'hui Adjoints Techniques des Établissements d'Enseignement (ATEE) :

La FSU peut se féliciter d'avoir remis en avant la question du statut de ces agents.

Malgré de nombreuses discussions antérieures sur leur devenir, les différents changements au sein de la DG AMPA ont conduit à leur oubli.

La DG AMPA a fait le recensement dans les lycées (18 agents dont : 16 en surveillance, 1 en documentation et 1 à l'entretien). Sachant que le statut est voué à disparaître, la DG AMPA a décidé de demander à l'agriculture, l'intégration au sein de son ministère de ces 18 agents afin de pouvoir gérer leur carrière. La FSU a signifié qu'elle sera vigilante sur ce point.

L'objectif est de faire passer a minima l'ensemble des agents sur le tableau d'adjoint technique de 1ère classe. Beaucoup n'ont jamais été proposés à l'avancement par les différentes directions des lycées maritimes, peu concernées par le petit personnel.

La gestion de ces personnels est ubuesque puisqu'ils sont intégrés dans le calcul du Complément Indemnitare Annuel (CIA) par certaines DIRM . Pour leur évaluation, la direction ne sait pas comment faire remonter l'information, car ils n'apparaissent pas sur le logiciel du MTE (Esteve), et les gestionnaires n'ont pas accès au logiciel de l'agriculture. Dernier point sur ce sujet, la personne qui gère le personnel des lycées maritimes au ministère de l'agriculture s'occupe exclusivement des enseignants, nous sommes toujours à la recherche d'un contact.

Brevet de Technicien Supérieur (BTS):

Le chantier a été repris par la DG AMPA avec GM5 (M. Gabriel), afin d'aboutir au brevet d'Officier Chef de Quart Machine (OCQM).

Une réunion est prévue le 10 octobre pour préparer la Commission Professionnelle Consultative (CPC) de novembre, sur le repère MER et qui permettra d'identifier les points problématiques.

Pour l'ensemble des réformes des référentiels, la politique de la DG AMPA est dorénavant, de prendre son temps afin d'éviter les anciennes "usines à gaz" et les erreurs.

Elle consultera localement les enseignants et les OS.

Cultures marines :

Un courrier intersyndical (CGT – CFDT - FSU) a été préparé à l'attention de la DG AMPA afin d'intégrer les OS dans les groupes de travail.

Une première réunion s'est déroulée le 19 septembre 2023, en présence des professionnels, du LEGTA de Bourcefranc , de la MFR de Challans, d'un représentant de Sète, d'un représentant d'Etel et de la DG AMPA. Apparemment, la DG AMPA veut donner des prérogatives maritimes au CAP et au bac pro (cap matelot pour le 1er et patron de

petite pêche pour le second). Le problème est trouver un équilibre entre les matières pro (cultures marines) et les enseignements que nécessitent ces prérogatives. En somme, il y aurait des pertes d'heures, voire disparition de certaines matières ? de la biologie, écologie !!!!!

Des groupes de travail seront ouverts aux volontaires. Nous avons demandé à ce que tous les lycées qui ont la filière cultures marines soient représentés.

A l'issue, un retour sera fait aux OS.

Problème du bac marin polyvalent :

L'intervention par courrier de la FSU a fait effet, en revanche il ouvre beaucoup de chantiers, d'ici la 2ème semaine d'octobre. La DG AMPA, via GM5, va prioriser les travaux puis consulter.

Le déplacement de l'épreuve de "carte" en classe de première semble une des plus facile à opérer même si GM5 la verrait bien en Contrôle en Cours de Formation (CCF).

Nous allons donc devoir nous positionner sur CCF ou épreuve finale ?

Mobilité des directions :

La DG AMPA veut, à terme, une mobilité des Directeurs, Directeurs Adjoints et des Secrétaires Généraux, à l'image de ce qui se fait à l'agriculture et à l'Éducation Nationale (EN). Le but est de se rapprocher de l'agriculture via des conventions afin d'élargir les possibilités de mouvement pour ces personnels (Cf texte sur le site chlorofil de 2019).

Formation du personnel :

Contrairement à ce que nous avaient fait remonter certains lycées, la DG AMPA dément la baisse du budget qui augmente à 80000 € pour 2024.

Elle confirme les 6 critères de priorisation et les conventions avec l'EN et l'Agriculture doivent localement permettre aux enseignants de matières générales désirant participer à des formations disciplinaires de s'y inscrire. En cas de problème il ne faut pas hésiter à faire remonter l'information.

Point pacte :

A ce jour peu d'infos fiables sur le nombre et les missions. Mais il semblerait que les briques aient du succès !!!!!

Apparemment certaines missions serait cumulées à des décharges. La DG AMPA sera vigilante sur les lettres de mission.

Accompagnants d'Élèves en Situation de Handicap (AESH) :

Notre courrier a eu du succès car :

La nouvelle grille indiciaire et l'indemnité de fonction (1529 € annuel soit 102 € mensuel) ont été appliquées dès la paie de septembre, localement certains AESH ont signé des

avenants à leur contrat à ce sujet.

Pour la CDISATION : pour la DG AMPA, elle est possible au bout de 3 ans et obligatoire au bout de 6 ans.

Il y a 10 AESH sur la façade, certains lycées n'ont aucun AESH car aucune préconisation des Maisons Départementales pour les personnes Handicapées (MDPH).

La DG AMPA va passer une convention avec l'agriculture pour éviter de devoir licencier un agent qui n'aurait plus d'élève à s'occuper. Pour éviter cette aberration, elle veut avoir une possibilité de mouvement en local par un rapprochement avec les lycées agricoles. Une fois cela en place, elle essaiera de se rapprocher aussi de l'EN.

Nouveau LPM :

Un 13ème lycée va être créé à l'île de la Réunion en partenariat de l'EN. Nous avons soulevé le problème de la gestion des FUTURS Professeurs des Lycées Professionnels Agricoles (PLPA) et des Professeurs Certifiés de l'Enseignement Agricole (PCEA) qui seront tirillés entre 3 ministères. Nous avons regretté que l'on ne se soit pas rapproché du lycée agricole. Visiblement, la région et le lycée ont été les seuls à répondre à la demande et à s'être impliqué dans le projet.

En 2024, un CAP matelot ouvrira en Guyane au lycée agricole de Matiti.

